



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture maritime de la Manche  
et de la mer du Nord

Direction interrégionale de la Mer  
Manche Est – mer du Nord

Secrétariat du conseil maritime de façade  
N° 0-15954-2024/PREMAR MANCHE/AMINP



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture de la région Normandie  
Préfecture de la Seine-Maritime

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL MARITIME**

**DE FAÇADE MANCHE EST – MER DU NORD**

**DU 18 SEPTEMBRE 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2**

**mandat à la commission permanente**

L'assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord s'est tenue le 18 septembre 2024, en présentiel et distanciel, après constatation de l'atteinte du quorum.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il a été procédé au vote à main levée de la délibération donnant mandat à la commission permanente du CMF élargie à ses commissions spécialisées jusqu'au 31 décembre 2025 pour rendre un avis sur le dossier de raccordement des projets de parcs éoliens centre Manche 1 et centre Manche 2, en vertu de l'article 9 du règlement intérieur du CMF, la procédure d'autorisation environnementale unique prévoyant un avis du CMF.

Cet avis a obtenu :

- 54 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 abstention

Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord adopte donc un avis favorable concernant ce mandat.

À Cherbourg, le 19 septembre 2024

Le préfet maritime de la Manche  
et de la mer du Nord

Benoit de GUIBERT

À Rouen, le 20 SEP. 2024

Le préfet de la région Normandie,  
préfet de la Seine-Maritime

Jean-Benoît ALBERTINI

